

déduites.....	43,450 56
	\$47,504 06
F. X. St-Charles, Président.	
Bilan 31 décembre 1887.	
PASSIF.	
Décau actionnaires.	
Fonds capital....	\$710,100 00
Fonds de réserve.....	100,000 00
Dividende No 23 payable 3 jan- vier 1888.....	21,308 00
Dividendes non réclamés.....	1,478 18
Profits et pertes.....	4,898 06
	\$837,777 22
Décau public:	
Billets de la Ban- que en circula- tion.....	602,248 00
Dépôts du Gou- vernement fé- déral payables à demande.....	27,870 72
Dépôts tenus pour sûreté de l'exécution de contrats du gou- vernement fé- déral.....	65 00
Dépôts du Gou- vernement lo- cal payables à demande.....	7,589 47
Dépôts du gou- vernement lo- cal payables après avis.....	20,000 00
Autres dépôts payables à de- mande.....	440,488 18
Autres dépôts payables après avis.....	467,522 03
	1,571,731 35
Dû à d'autres ban- ques en Canada	2,106 60
Engagements non compris dans les items précédents	4,456 29
	\$2,416,071 46
ACTIF	
Espèces.....	\$ 47,574 08
Billets de la Puis- sance.....	84,194 00
Billet et chèques d'autres ban- ques.....	62,504 94
Dû par d'autres banques en Ca- nada.....	27,721 95
Dû par d'autres banques en pays étrangers.	45,599 45
Dû par d'autres banques en An- gleterre.....	72,094 56
Prêts à demande sur sûretés col- latérales.....	239,869 60
Montant immé- diatement réa- lisable.....	\$579,851 98
Billets sous es- comptes.....	1,683,910 20
Billets en souf- rance.....	13,752 77
Billets en souf- rance garantis	3,500 00
Créances en liqui- dation.....	59,804 91
Hypothèques sur immeubles ven- dus par la banque.....	40,079 45
Propriétés fon- cières.....	5,350 00
Autres items non compris dans les items précé- dents.....	30,616 15
	\$2,416,071 46
M. J. A. PARRISAU, Cassier.	

Avant de proposer l'adoption de ce rapport, M. le président prit la parole et dit :
Les profits que la banque a réalisés cette année sont tout à fait satisfaisants; cependant vous avez dû remarquer que

nous n'avons pu rien ajouter au fonds de réserve, et voici pourquoi. En 1877, lors de la grande crise que vous vous rappelez tous, la banque, pour liquider cer- tains comptes, a été obligée de prendre certaines propriétés qui lui ont été cédées par des débiteurs peu solvables; elle en prit ainsi pour \$22,500. En 1878, la va- leur des propriétés restées à la banque était de \$34,000; en 1879, \$39,000; en 1880, \$78,000. En 1882, seulement nous avons pu commencer à réaliser; à la fin de l'année, nous en avions pour \$74,000; en 1883, nous n'en avions plus que \$34,000; en 1884, \$56,000; en 1885, \$42,000; et enfin, le 31 décembre 1887, il n'en restait plus que pour \$5,250, représentées par des lots vacants près de la gare du Pa- cifique, que nous évaluons à 25c. du pied et que nous pourrions vendre d'immé- diatement à l'autre.

Mais cette réalisation n'a pas pu se faire sans sacrifices; nous avons subi, sur l'ensemble des ventes jusqu'à ce jour, une perte de \$14,000.

En 1882, on se le rappelle, la législature provinciale a imposé une taxe sur les compagnies incorporées. Nous avons fait comme les autres compagnies; nous avons résisté à cette taxe; on sait que la contestation a été longue, devant les tri- bunaux de toutes les juridictions, jus- qu'à ce que, enfin, en octobre dernier, le Conseil Privé ait maintenu la légalité de la taxe et nous avons été obligés de la payer. Cette taxe, vu notre capital, se montait à \$1,100 par année, ce qui, pour 6 ans, donnait \$6,600.

Nous allons perdre, en définitive, avec Parent, à peu près \$8,500.

Pour ces trois items qui ne sont pas des dépenses ou des pertes ordinaires, nous avons donc eu à déduire environ \$25,000, que nous aurions autrement pu porter à la réserve.

Mais malgré cela, la banque a conti- nué à jouir de la confiance du public, comme le démontre l'augmentation de \$25,000 dans les dépôts. Notre circulation est aujourd'hui de \$300,000; il faut vous dire que, en octobre, la banque s'est trouvée bloquée; nous avons été obligés de faire de la circulation pour les autres banques, parce que nous avions atteint la limite que notre capital ne nous per- mettait pas de dépasser. Nous ne pou- vons pas émettre de circulation pour une somme dépassant notre capital. Si notre capital nous l'eût permis, nous aurions certainement pu monter notre circula- tion à \$350,000 ou même \$300,000. C'est ce qui nous prouve, Messieurs, la néces- sité de souscrire au plus vite ce qui reste d'actions pour porter notre capital au chiffre autorisé, \$1,000,000.

Je ferai remarquer aussi que l'item des comptes en liquidation a été diminué de \$11,675 cette année.

Nous avons ouvert une succursale à Valleyfield. Cela ne me plaisait qu'à demi; j'étais d'opinion, et je le suis en- core, que, pour notre capital, nous avions assez des trois succursales déjà établies; à Joliette, à Sorel et à Trois-Rivières. Mais les gens de la localité sont venus à plusieurs reprises nous solliciter. Nous ne voulions pas non plus faire concu- rence à la banque Jacques-Cartier qui y était déjà établie; mais on nous a dit que si nous refusions, on irait s'adresser ailleurs. Nous avons prévenu la banque Jacques-Cartier qui nous a répondu que nous étions parfaitement libres d'établir une succursale à Valleyfield, si on nous le demandait; et nous nous sommes dé- cidés à le faire. Nous avons pris un homme de la localité, M. Fortier, pour notre agent et jusqu'à présent, je dois

dire que nous sommes très satisfaits des résultats obtenus.

Dans le montant de \$30,000, formant le compte des autres items non compris dans les items précédents se trouve sou- vers la somme de \$10,000, montant dû par la compagnie d'assurance qui avait cautionné pour Parent. Ces compagnies ne paient jamais sans contestation; aussi n'avons-nous pas été étonnés qu'on ait contesté le paiement de cette somme, comme on avait aussi contesté pour Pa- rent. Mais nous avons été payés pour Piquet et notre avocat nous assure que notre position dans l'affaire Parent est bien plus sûre et que nous pouvons compter absolument sur cette somme. Il y a aussi une somme de \$3,300 à re- tirer de la Banque du Peuple, dans l'affaire Parent et environ \$1,700 que nous com- ptons retirer de la liquidation des biens de Parent. L'ameublement du bureau de la Banque à Montréal est évalué à \$3,742.32; celui de la succursale de Sorel, à \$1,700; celui de la succursale de Joliette, à \$1,800; Trois-Rivières, \$1,600; Valleyfield, \$1,200. On remarquera que les articles les plus coûteux de ces ameublements sont les coffres-forts qui coûtent de \$600 à \$700 chacun. Il y a enfin une somme de \$15,700 que nous avons dépensée pour réparer la chaudière d'un moulin qui ap- partennait à la Banque, près des Trois- Rivières. La chaudière menaçait ruine et nous avons cru utile de faire faire ces réparations pendant que les eaux étaient basses pour conserver la valeur de notre propriété. Ce moulin a été vendu et cette somme nous est due; elle a le premier privilège sur la propriété.

Je proposerai maintenant après ces explications, secondé par M. C. Melan- çon, que le rapport des directeurs soit adopté.

M. Joël Leduc se plaignit qu'on ne lui eût pas communiqué l'état détaillé des affaires de la banque, pour qu'il pût l'étudier à loisir et discuter le rapport.

M. Michel Laurent lui répondit que le rapport avait été discuté par le bureau de direction dont M. Leduc faisait partie et que M. Leduc, après s'être objecté à quel- ques items, avait fini par y acquiescer. M. Bickerdike, un autre directeur, con- firma ce qui venait de dire M. Laurent.

Puis la motion est soumise à l'assem- blée et le rapport est adopté.

M. le Dr Ladouceur demande des ex- plications sur l'affaire Parent, et sur quelques autres points.

M. Leduc accuse M. St-Charles d'avoir payé à M. Adolphe Roy \$400 pour obte- nir sa procuration.

M. St-Charles explique que M. Adol- phe Roy avait fait un emprunt à la ban- que, donnant pour garantie collatérale des actions de compagnies de coton; pendant qu'il était absent en Europe, la banque avait augmenté le taux de ses prêts et, entr'autres celui du prêt à M. Roy, de 60c à 70c. Les actions des com- pagnies de coton ont baissé, pendant l'absence de M. Roy; mais avant son retour, elles avaient regagné assez pour couvrir complètement la banque qui les vendit, se remboursa, et versa au crédit de M. Roy un surplus de \$300 à \$700 qui lui fut payé à son retour.

M. Roy, revenu à Montréal, se plaignit qu'on lui eût augmenté le taux de son emprunt; il dit que la Banque Jacques- Cartier et la Banque d'Épargne, qui avaient fait la même chose, lui avaient, sur sa réclamation, remis la différence de 10c, et il demanda à la banque d'Hochelaga de lui faire la même remise.

M. Prendergast donna lecture des mi- nutes d'une assemblée des directeurs, où il avait été décidé de remettre à M.

Roy cette différence de 10c si les autres banques le faisaient. Après informa- tions prises, la remise fut faite à M. Roy en conformité avec cette décision.

On avait pris l'avis de M. Béique, l'avocat de la banque, qui avait déclaré que la banque avait eu le droit d'aug- menter le taux de l'intérêt, pourvu qu'elle en eût avisé M. Roy par la poste; mais que la banque pouvait remettre cette différence si elle le voulait.

M. Laurent fit remarquer qu'il y avait une question de légalité et une question d'équité; que légalement, la banque pouvait refuser de remettre ces \$400 à M. Roy; mais que, en équité, et pour reconnaître les services rendus par M. Roy à la banque, il avait été déci- dé de lui faire cette remise.

Puis M. A. E. Trudeau, secondé par M. Jos Lorange, proposèrent que des remer- ciements fussent votés au président, au vice président et aux directeurs pour leur bonne administration des affaires de la banque pendant l'exercice écoulé.

M. Letondal ayant fait des objections à certaines nominations faites par le bureau de direction M. Bickerdike prêt la défense des officiers en questions.

Une discussion s'étant élevée entre M. Leduc et M. St. Charles, M. E. J. Barbeau demanda qu'on mit de côté toute question d'animosité personnelle pour ne s'occuper que des intérêts de la banque; il fit l'éloge du caissier, M. Prendergast, et de l'inspecteur, M. Fitzpatrick. Il parla de l'avenir qui s'offrait à la banque d'Hochelaga, avenir brillant qui faisait honneur à la nationalité can- nadienne française et de la nécessité qui s'imposait d'augmenter le capital de la banque.

La motion de M. Trudeau fait ensuite adoptée.

Proposé par M. J. B. Bourassa, secondé par M. Elie Plante, que des remercie- ments soient aussi dus aux caissier et aux autres officiers de cette banque pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplis- sement de leurs devoirs respectifs.

Proposé par M. F. X. Montmarquet, secondé par M. Pierre Demers, que le rapport de cette assemblée soit imprimé et distribué aux actionnaires pour leur information.

Puis après la clôture du scrutin, les scrutateurs firent le rapport suivant :

Nous soussignés, scrutateurs dûment nommés à l'assemblée annuelle des ac- tionnaires de la Banque d'Hochelaga, ce jour, déclarons les messieurs suivants élus, directeur de cette banque pour l'an- née courante, viz :

MM. F. X. St-Charles,
C. MELANÇON,
M. LAURENT,
R. BICKERDIKE,
J. O. LAFRENIÈRE.

Signé :
D. PARRISAU,
S. St. ONGE,
R. FORGET.

Maison la.
1801, plus ancienne du Canada. 1801
J. L. Cassidy & Cie
Importateurs de
Faïence, Verrerie, Poterie, Porcelaine,
Argenterie, Couverts, Lampes et
Candelabres, Gazeliers, etc., etc.
Assortiment spécial pour hôtels, chemins
de fer, bateaux, etc., en gros
Nos 339 et 341, RUE SAINT-PAUL,
MONTREAL.